

## Compte-rendu de la réunion de lancement du COPIL des assises de l'installation 15 novembre 2012

**Luc MAURER**, conseiller technique chargé de la PAC, de l'installation des nouveaux agriculteurs et de l'agriculture biologique introduit le comité de pilotage des assises de l'installation en rappelant la volonté du Président de la République et du ministre Stéphane LE FOLL d'une politique de l'installation en agriculture renforcée et renouvelée.

Le ministre a parallèlement fixé le cap de la promotion d'agricultures diverses, durables et performantes, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois sur l'ensemble des territoires. C'est dans cet esprit qu'il a souhaité initier les assises de l'installation.

L'objectif poursuivi par le Ministre dans le cadre de ces travaux est d'optimiser les dispositifs d'aide existants et leur complémentarité, d'améliorer le parcours à l'installation, d'améliorer la gouvernance et de faire le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Devront être mieux pris en compte, outre la diversité de l'agriculture française, l'innovation, les candidats hors cadre familial, ainsi que les suivis pré- et post-installation.

Les assises se dérouleront en **trois temps** :

- la première étape de diagnostic et d'identification des grandes problématiques conduite par le COPIL national jusqu'en février 2013,
- une deuxième phase de consultations régionales de mars à juin 2013
- et enfin l'aboutissement de la démarche par une synthèse nationale préparée au sein du COPIL national, qui sera remise au ministre en septembre 2013 pour nourrir notamment la préparation de la loi d'avenir.

Le numéro 293 d'Agreste primeur consacré à l'étude de la population des jeunes agriculteurs d'après les résultats du recensement agricole de 2010 ainsi que la fiche élaborée par la DGPAAT sur les principaux dispositifs d'aide à l'installation sont remis en séance et présentés par des représentantes du ministère.

S'engage ensuite un tour de table.

**La représentante de l'ARF** informe que les Régions contribueront et suivront attentivement cette démarche du ministre de l'agriculture et demande une prise en compte de l'intervention des Régions en matière d'installation y compris dans le cadre de la négociation sur la régionalisation de la gestion des fonds européens.

**Luc MAURER** souligne l'intérêt de faire le point sur les dispositifs d'aides régionales afin d'assurer une meilleure complémentarité du soutien à l'installation assuré par l'Etat et les collectivités locales.

**Le représentant d'InPACT** demande à disposer des montants financiers de soutien à l'installation. Il affirme sa préférence pour un système unique de soutien à l'installation permettant d'aider tous les agriculteurs qui s'installent pour la 1ère fois, qui permette notamment d'assurer une meilleure complémentarité des aides.

**La DGPAAT** fournit les principaux chiffres des aides du projet de loi de finances pour 2013 (cf. Annexe 1).

En réponse à la demande exprimée par **les représentants de d'InPACT, de la Confédération**

**paysanne et de la FNCIVAM** de disposer d'une évaluation du dispositif PPP (plan de professionnalisation personnalisé) mis en place en 2009, **Luc MAURER** s'engage à fournir des éléments de diagnostic sur le PPP et indique qu'un point spécifique sur la formation sera effectué lors d'une réunion thématique du COPIL.

**Le représentant du collectif Ville-Campagne** insiste sur la nécessité de replacer l'enjeu de la politique d'installation par rapport à la demande sociétale. Il évoque également deux études récentes qui, selon lui, peuvent utilement éclairer les débats du COPIL. Il s'agit de l'étude de l'ASP sur l'installation hors DJA en 2012 ainsi qu'une étude de Vivéa sur l'accompagnement des jeunes installés en région Rhône-Alpes. Il suggère la mise en place d'un blog pour nourrir les débats.

**Luc MAURER** indique que ces études seront diffusées aux membres du COPIL et que sera étudiée la faisabilité de la mise en place d'une plateforme Internet permettant de partager des contributions.

**Le représentant de la CCMSA** estime que le problème de l'accessibilité au foncier qui constitue un frein à l'installation renvoie à celui du montant des retraites des agriculteurs.

**Luc MAURER** souligne, à ce propos, l'importance du repérage des cédants pour une mise en relation la plus précoce possible avec les candidats à l'installation.

**Le représentant de la FNCIVAM** considère que le manque d'information sur les installations non aidées nuit à un accompagnement adéquat de cette population et souligne l'intérêt qu'il y aurait à disposer de données MSA concernant cet aspect. Il souhaite que la DJA retrouve sa fonction originelle d'aide à la trésorerie et ne soit pas considérée comme une aide à l'investissement.

**Luc MAURER** informe que des éléments de diagnostic relatifs aux JA non aidés seront fournis aux membres du COPIL.

**Le représentant du MRJC** se félicite de l'initiative des assises lancée par le ministre. Il souligne la nécessité de développer une politique de développement territorial pour l'installation. Les questions de l'emploi des conjoints, du logement, des services publics et du cadre de vie (loisirs, etc.) sont essentielles pour renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur.

**Luc MAURER** partage l'avis du MRJC sur l'importance du lien entre renouvellement des générations et développement des territoires.

**Le représentant de CER France** constate le nombre élevé d'installations hors DJA dans certaines régions et estime qu'il convient de faire évoluer les dispositifs d'aide pour mieux prendre en compte ces situations. Il estime nécessaire la prise en compte de la viabilité économique des projets d'installation.

**Le représentant de l'APCA** rappelle que les chambres d'agriculture se sont vues confiées par l'Etat une mission de service public à l'installation depuis 2 ans. Il se félicite de la démarche engagée par le Ministre qui doit permettre de renforcer la complémentarité de l'intervention des différents acteurs (Etat, chambres, Régions, pays, communautés de commune) et la « territorialisation » de cette politique. Il indique que l'APCA s'associe à l'objectif du ministre qui est d'augmenter le taux de jeunes accompagnés et sera attentive aux moyens financiers octroyés par l'Etat dans le cadre du PLF 2013 notamment en matière d'animation. Il propose, pour nourrir les réflexions du COPIL, de mobiliser les données collectées dans le cadre de l'observatoire national à l'installation et du centre de formalités des entreprises.

**Luc MAURER** partage le point de vue de l'APCA sur la nécessaire mise en cohérence des politiques d'installation menées à différentes échelles territoriales. Sur la question budgétaire, il rappelle que le ministre s'est d'ores et déjà engagé à mobiliser une dotation permettant d'accompagner 6000 installations.

**Le représentant du CGAER** indique qu'une évaluation sur les outils de la loi d'orientation agricole de 2006 (fonds agricole et bail cessible) est actuellement en cours et qu'une autre mission qui étudie les mécanismes de portage du foncier agricole sera finalisée en février prochain. Il se

propose de tenir informé le COPIL au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux. Il précise que Bertrand Hervieu est chargé par le ministre d'une mission de préparation de la loi d'avenir.

**Le représentant de la FNSEA** fait part de son attachement à l'idée de guichet unique pour repérer l'ensemble des candidats à l'installation qui permet de conserver une cohérence.

**Luc MAURER** reprend volontiers cette notion de « porte unique ouverte à tous », en soulignant qu'il conviendra d'en préciser la gouvernance.

**Le représentant des JA** se réjouit de la mise en place des assises et souligne la pertinence d'avoir un lieu d'échanges ouvert. Il estime qu'il faut s'appuyer sur les forces du dispositif actuel d'aide à l'installation pour l'adapter. 3 enjeux sont au cœur de ces assises : transmission, financement, et accompagnement. Il souligne l'attachement de son syndicat au maintien d'un socle national de base pour les aides.

**Le représentant d'Inter AFOCG** regrette que certains projets de dimension relativement modeste en circuit court ou en filières spécialisées aient des difficultés à se matérialiser. Concernant le PPP, il juge que la logique de projet est insuffisamment prégnante et que les structures d'accompagnement devraient davantage prendre en compte la diversité des projets. Il propose de renforcer le soutien à la pré-installation et le suivi post-installation ainsi que de développer l'expérimentation en lien avec des dynamiques locales.

**La représentante de COOP de France** souligne qu'il convient de prendre davantage en compte la situation économique contrastée des différentes filières afin de proposer des réponses adaptées voire collectives.

**Le représentant de la Coordination rurale** salue la volonté du Ministre d'apporter un renouveau à la politique de l'installation qui, selon lui, aide une part trop faible des jeunes qui s'installent. Il souhaite un parcours à l'installation simplifié : le PPP devrait être une formation plus ouverte et le PDE (plan de développement de l'exploitation) un prévisionnel plus flexible et adapté aux réalités de l'exploitation. Il propose de mettre en place des outils nouveaux : le crédit-bail pour aider au financement du foncier mais également le cautionnement par l'Etat.

**Le représentant de la FNCUMA** souligne la nécessité de bien prendre en compte la dimension collective, de renforcer la cohérence des interventions conduites par l'Etat et les Régions, le soutien à la pré-installation et l'accompagnement en fin de carrière.

A la question de la participation des établissements bancaires au COPIL, **Luc MAURER** répond qu'ils seront associés aux prochaines réunions du COPIL, notamment celle qui sera consacrée au financement du soutien à l'installation.

**Le représentant du MODEF** estime que la viabilité du secteur agricole et sa capacité à générer des résultats est un préalable à la réussite de toute politique d'installation. Il convient d'encourager les vocations par des actions de promotion sur le métier d'agriculteur et s'interroger sur les conditions d'accès au foncier.

**Le représentant de la FNCIVAM** considère que l'accompagnement des projets dans leur diversité passe par des structures faisant plus de place à la pluralité, la prise en compte des enjeux sociétaux et territoriaux ainsi que par une gouvernance territoriale adaptée. Il cite l'exemple de la Bretagne où un pilotage conjoint DRAAF et Région a permis la mise en place d'une politique cohérente et ouverte en particulier pour le dispositif PPP. De même, l'activité des PII se font dans le cadre de permanences partagées par l'ensemble des partenaires intéressés.

**Le représentant de Service de remplacement France** souligne l'importance de la prise en compte des conditions de travail pour l'attractivité du métier.

**La représentante de la Confédération paysanne** relève un consensus entre les participants sur

la nécessité d'installer davantage et sur tous les territoires. Elle fait part de son soutien au constat exprimé sur le PPP et sur la nécessaire cohérence des politiques publiques en matière d'installation. Elle souligne néanmoins que le « guichet » d'accueil des porteurs de projets doit être représentatif de leur diversité. Elle regrette que les données de l'observatoire national de l'installation ne soient pas accessibles à tous. **Le représentant de l'APCA** répond que des données agrégées sont accessibles sur le site <http://www.installagri.net>.

**La représentante de l'ARF** estime qu'en matière d'accompagnement à l'installation, l'accueil des candidats dans leur diversité doit se faire par l'ensemble des structures. Elle souhaite une meilleure complémentarité des dispositifs de soutien nationaux et régionaux mais ne peut s'engager à ce stade sur le fait que toutes les Régions s'inscriront dans un socle national. Elle souligne la nécessité de penser le soutien à l'installation dans un cadre collectif et territorial (ex. accès au foncier) et reconnaît le rôle que peuvent jouer en ce sens les structures économiques et les contrats de filière. Selon elle, l'installation progressive doit être mieux soutenue. Concernant la capacité professionnelle, il ne s'agit pas de baisser le niveau d'exigence mais de reconnaître l'expérience professionnelle notamment pour les détenteurs d'un diplôme de niveau IV non agricole. Enfin, le développement d'outils tels que la garantie ou l'avance remboursable doit être examiné dans le contexte de la raréfaction des crédits publics.

**Luc MAURER** précise que le socle national des aides à l'installation n'a pas vocation à répondre à toutes les situations mais doit constituer une base de soutien adaptable au niveau local.

Sur la question de la capacité professionnelle, **la DGER** ajoute que l'absence de diplôme peut faire l'objet de dérogation par la DRAAF, autorité académique, et que cette possibilité est sans doute trop peu connue et donc peu utilisée.

**Le représentant d'InPACT** estime qu'il est nécessaire de préciser la notion de diversité en installation qui peut recouvrir des réalités différentes. Selon lui, l'installation des pluriactifs et l'installation progressive ne bénéficient pas d'outils d'accompagnement ad-hoc. Deux des freins à l'accès au foncier qu'il identifie sont l'assouplissement du contrôle des structures et le manque de transparence du marché foncier.

**Luc MAURER** répond que la question du contrôle des structures sera un des points examinés dans le cadre de la loi d'avenir.

**Le représentant du MRJC** revient sur la question de la diversité des modes d'exploitations agricoles qui sont en concurrence entre eux et sur le rôle d'arbitrage de la puissance publique en la matière dans le respect du principe de libre concurrence. Il propose une meilleure prise en compte des critères emploi et environnement pour la modulation des aides.

**Le représentant du collectif Ville-Campagne** évoque l'importance d'un ancrage territorial de l'agriculture et de l'attractivité des territoires pour accueillir de nouveaux agriculteurs. Il insiste sur la nécessité d'une « révolution culturelle » : la réussite en agriculture ne passe pas obligatoirement par le besoin de disposer d'une exploitation toujours plus grosse. Il suggère d'associer au COPIL des représentants de l'ADF, de l'ADCF, des PNR et de l'association Ander, qui travaillent sur ces problématiques.

**Luc MAURER** précise que ces structures seront associées au moment des concertations régionales.

**Le représentant de la coordination rurale** rappelle que le PPP doit être un temps de formation et de réflexion pour le jeune, mais constate qu'il manque de structures adaptées sur cette question.

**Le représentant d'Inter AFOCG** propose que les dispositifs de soutien soient modulés en fonction de la prise en compte de l'environnement, de l'emploi, des modèles de production, et doivent porter une attention aux nouvelles formes d'agriculture, très souvent créatrices d'emplois.

**Le représentant de la MSA** revient sur la nécessité de disposer d'un enseignement agricole et

d'une formation continue qui forment au métier d'agriculteur. Il convient de communiquer sur les avantages du modèle sociétaire.

**Le représentant de la FNE** constate sur le terrain un déficit de vocation à l'installation et estime que l'enseignement agricole doit faire évoluer ses modèles d'exploitation.

**Le représentant des JA** souligne l'intérêt du modèle sociétaire qui permet de dégager davantage de valeur ajoutée et ne signifie pas automatiquement agrandissement. Il partage l'avis d'une nécessaire évolution de l'enseignement pour une meilleure prise en compte des problématiques territoriales. Enfin, il s'interroge sur la pertinence du critère de la ½ SMI (surface minimale d'installation) pour l'accès au métier.

**Luc MAURER** conclut la réunion en soulignant la convergence des positions exprimées sur le devenir de la politique de l'installation et sur la méthode proposée pour la conduite des assises. Un consensus s'est fait jour pour augmenter la proportion des installations accompagnées.

Les enjeux identifiés par le COPIL portent notamment :

- sur la nécessité de prendre en compte de la diversité des projets d'installation ;
- sur l'importance de la dimension collective ;
- sur le lien étroit existant entre installation et développement territorial, ce qui invite à tenir compte de l'environnement dans lequel un agriculteur s'installe (territoire, différentes structures d'accompagnement dans le domaine agricole, société en général).

Il propose trois thèmes pour les trois prochaines réunions du COPIL :

1. financement,
2. accompagnement
3. transmission/accès au foncier.

Pour chacun de ces thèmes, il retient quelques orientations et relève différentes questions à approfondir.

### 1. Financement

Il convient d'assurer une meilleure complémentarité entre les aides.

Il faudra trouver un équilibre entre ce qui existe pour aider les « jeunes de moins de 40 ans », éligibles aux aides communautaires, et les nouveaux agriculteurs en dehors de ce champ.

La notion de modularité des aides est intéressante, plusieurs éléments pouvant être pris en compte pour moduler les aides : facteurs économiques, notamment valeur ajoutée, pertinence du projet par rapport aux attentes du marché, au lien avec le territoire, à la prise en compte de l'environnement...

Parmi les questions à approfondir :

- Qui veut-on aider ? Pour quels projets ? Quelles conditions d'accès (âge, viabilité, lien territorial, création de valeur ajoutée...) ?
- Comment mieux aider l'installation progressive ?
- Quels types d'aides ? Quels nouveaux outils (cautionnement, avance remboursable) ? Comment mieux associer les banques ?
- Quelles complémentarités entre les aides aux différentes échelles territoriales ?
- Quelle gouvernance pour définir le cadre général des aides, pour paramétrer leur modulation et assurer leur bonne articulation ?

### 2. Accompagnement/gouvernance

L'objectif est d'augmenter le taux d'accompagnement de ceux qui souhaitent s'installer.  
Le principe d'une « porte unique » pour l'accueil territorial des candidats à l'installation semble être un point de consensus. Cette « porte unique » doit être à même d'accueillir les projets dans leur diversité et s'appuyer sur la diversité des structures d'accompagnement.  
Le principe du PPP est également reconnu comme pertinent. Ce PPP devrait à la fois être plus ouvert tout en restant simple, de façon à permettre une vraie personnalisation et une appropriation par celui qui s'installe : l'agriculteur qui s'installe doit être mis en position d'acteur actif de son projet.  
La VAE mérite d'être renforcée.

Parmi les questions à approfondir :

- Quelle « porte unique » pour l'accueil territorial des candidats à l'installation ? Quelle gouvernance ?
- Comment mieux accompagner les projets dans leur diversité ?
- Quelles améliorations du PPP pour le rendre plus ouvert, accessible à un plus grand nombre et réellement approprié par celui qui s'installe ?
- Comment mieux prendre en compte la dimension collective, à la fois entre structures qui accompagnent et entre agriculteurs qui s'installent ?
- Quel(s) accompagnement(s) pré et post-installation ?
- Quelle gouvernance générale pour l'accompagnement ?

### 3. Transmission/accès au foncier

Parmi les questions à approfondir :

- Quels outils d'animation pour repérer les cédants et les inciter à transmettre leur exploitation ?
- Quels outils pour faciliter l'accès au foncier (SAFER, contrôle des structures, crédit-bail) ?
- Quel accompagnement pour la fin de carrière des cédants ?

**La DGPAAT** présente le calendrier des prochaines réunions du COPIL (cf. Annexe 2).

**Luc MAURER** fait appel aux contributions écrites des membres du COPIL pour nourrir les travaux des assises et donne rendez-vous aux participants pour la prochaine réunion du COPIL qui aura lieu, dans la même salle, le 11 décembre 2012.

## Principales aides nationales à l'installation

Dispositif d'aide	PLF 2013 en M€ (crédits Etat + éventuellement Europe)
DJA	99
Prêts MTS-JA	67
PIDIL	11,5 (en gestion)
Stages	5
Taxe sur les terres agricoles devenues constructibles	27 (estimation du solde disponible en cumul 2010-2013)
Exonérations fiscales et sociales	88

## Calendrier prévisionnel des Assises

<b>PHASE 1 : ANALYSE AU NIVEAU NATIONAL</b>	
jeudi 15/11/2012 10h-13h (Salle SULLY)	1ère réunion COPIL : réunion de lancement
mardi 11/12/2012 10h-13h (Salle SULLY)	2ème réunion COPIL : qui veut-on aider ? (cibles) ; quelles aides mobiliser, quelles complémentarités entre ces aides et quelles conditions d'accès ?
jeudi 17/01/2013 10h-13h (Salle SULLY)	3ème réunion COPIL : accompagnement des futurs installés (formation, parcours à l'installation, animation) et gouvernance
mardi 29/01/2013 10h-13h (Salle SULLY)	4ème réunion COPIL : transmission des exploitations, accès au foncier
mardi 19/02/2013 10h-13h (Salle SULLY)	5ème réunion COPIL : qynthèse et validation de la feuille de route pour les consultations régionales
<b>PHASE 2 : CONCERTATION REGIONALE</b>	
Début mars -début juin 2013	Déroulement des consultations régionales
<b>PHASE 3 : SYNTHESE NATIONALE</b>	
jeudi 11/07/2013 10h-13h (Salle SULLY)	Réunion de bilan du COPIL national
<b>Septembre 2013</b>	<b>Synthèse nationale à adopter par le COPIL</b>